

L'an deux mil dix sept, le mardi 4 avril à 18 h 30 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Jacques LAMQUET, Maire.

Etaient présents : MM. LAMQUET Jacques, DUBOIS Jean-Jacques, ROSIER Olivier, JOURAVEL Paul, MESTRE Nicolas, MEDDAS Philippe, Mmes RAYNAL Colette, COPIE Céline.

Excusés : M GERARD Jean-Pierre donne procuration à M LAMQUET Jacques
M CARLIER Thierry donne procuration à M LAMQUET Jacques
Mme SZAFRAN Véronique donne procuration à Mme COPIE Céline

Madame RAYNAL Colette est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Compte administratif 2016

Monsieur LAMQUET, Maire, fait une lecture du compte administratif 2016.

Recettes de fonctionnement :	188 562,21
Dépenses de fonctionnement :	160 429,70
Résultat de fonctionnement : Excédent :	+ 28 132,51

Recettes d'investissement :	162 260,26
Dépenses d'investissement :	36 824,61
Résultat d'investissement : Excédent :	+ 125 435,65

Résultat global de l'exercice : + 153 568,16

Les restes à réaliser

- en dépenses d'investissement sont de : 819 290,00 (790 000,00 € Travaux école, 29 290,00 € travaux mairie)
- en recettes d'investissement sont de : 751 328,20 €
 - Emprunt : 250 000,00 €
 - Subvention DETR : 138 029,20 €
 - Subvention réserve parlementaire : 15 000,00 €
 - Fonds de concours de la CAMVS : 180 000,00 €
 - Subvention « Villages et bourgs » : 168 299,00 €

Le compte administratif est voté à l'unanimité.

OBJET : Compte de gestion

Monsieur le Maire précise que les sommes portées au compte de gestion de Madame le Percepteur correspondent aux écritures de la commune.

Le conseil approuve ce compte.

OBJET : Affectation des résultats

Report de l'excédent de fonctionnement

- **Compte 002, excédent de fonctionnement reporté :** 28 132,51

Report de l'excédent d'investissement

- **Compte 002, excédent d'investissement reporté :** 125 435,65

OBJET : Vote des taux d'imposition

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition.

- Taxe d'habitation : 11,65 %
- Taxe foncière (bâti) : 13,68 %
- Taxe foncière (non bâti) : 46,35 %

Vote : **Pour :** **9 voix**
 Contre : **2 voix**

OBJET : Budget primitif 2017

Monsieur LAMQUET fait une lecture du budget primitif 2017.

Celui-ci s'équilibre à :

Recettes de fonctionnement = Dépenses de fonctionnement = 175 802,51
Recettes d'investissement = Dépenses d'investissement = 896 656,16

Détail des investissements :

- Réhabilitation de la mairie : 29 290,00 €
- Construction de l'école : 790 000,00 € RàR

Le budget primitif 2017 est voté à l'unanimité.

OBJET : Divers

Pas de divers